

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Challenge d'automne dériveurs 05 et 06 Octobre 2024 - Douarnenez Société des régates de Douarnenez- 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la Maison du Nautisme, 59 quai de l'Yser à Douarnenez-Tréboul. ; ils seront également mis en ligne à l'adresse :

[www.voile-bretagne.com](http://www.voile-bretagne.com) et [www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne](http://www.srdouarnenez.com/challenge-regional-automne)

Les communications relatives au jury seront accessibles sur le site « JURY décision », via le lien

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/CHALLENGE%20R%C3%89GIONAL%20D%E2%80%99AUTOMNE%202024>

3.2 Le PC course est situé à la Maison du Nautisme, 59 quai de l'Yser à Douarnenez-Tréboul

Tel : +33 (0)2 98 74 36 84 [contact@srdouarnenez.com](mailto:contact@srdouarnenez.com).

#### 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'étage de la Maison du Nautisme.

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heures
Samedi 05 octobre	14 Heures
Dimanche 06 octobre	10 Heures

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15H30.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Optimist benjamin	Pavillon sigle opti sur fond Bleu
Optimist minime	Pavillon sigle opti sur fond blanc
Ilca4	Pavillon Ilca sur fond jaune
Ilca 6	Pavillon Ilca sur fond vert
Ilca 7	Pavillon Ilca sur fond blanc
Dériveurs open	Pavillon « D » sur fond blanc

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront inscrits sur un tableau à l'arrière du bateau comité.

## 10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Mât d'un bateau viseur	Bouées cylindriques jaunes	Bouée « frite » verte

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 Les départs seront donnés conformément à la RCV 26. (Avertissement : 5 minutes).
- 12.2 La ligne de départ sera entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange à tribord et la marque de départ à bâbord (voir § 10.3).
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (Modif. RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. Un bateau pourra être placé à l'extrémité de la ligne pour faire un contre pointage de l'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour toutes les classes], la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
Toute	40 minutes	90 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **10 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la Maison du Nautisme.

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la Maison du Nautisme. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 **Une course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [**temps sur temps**].
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un élargement (sortie et retour) sera mis en place.  
Le premier jour de l'épreuve, la confirmation de l'inscription servira d'élargement départ. -  
**Élargement départ** : sera ouvert une heure trente minute avant le signal d'avertissement du jour, la signature devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure du premiersignal d'avertissement. Un concurrent qui n'a pas élargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.  
**Emargement retour** : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Un concurrent qui n'a pas élargé au retour d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra sans instruction (modification de la règle 63.1) une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné. Ces pénalités sont cumulables.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon Société des Régates de Douarnenez.].

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [**sans objet**].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels [ou accompagnateurs].

## 25 EMLACEMENTS

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le [parc à bateaux] [port].

**26. PRIX**

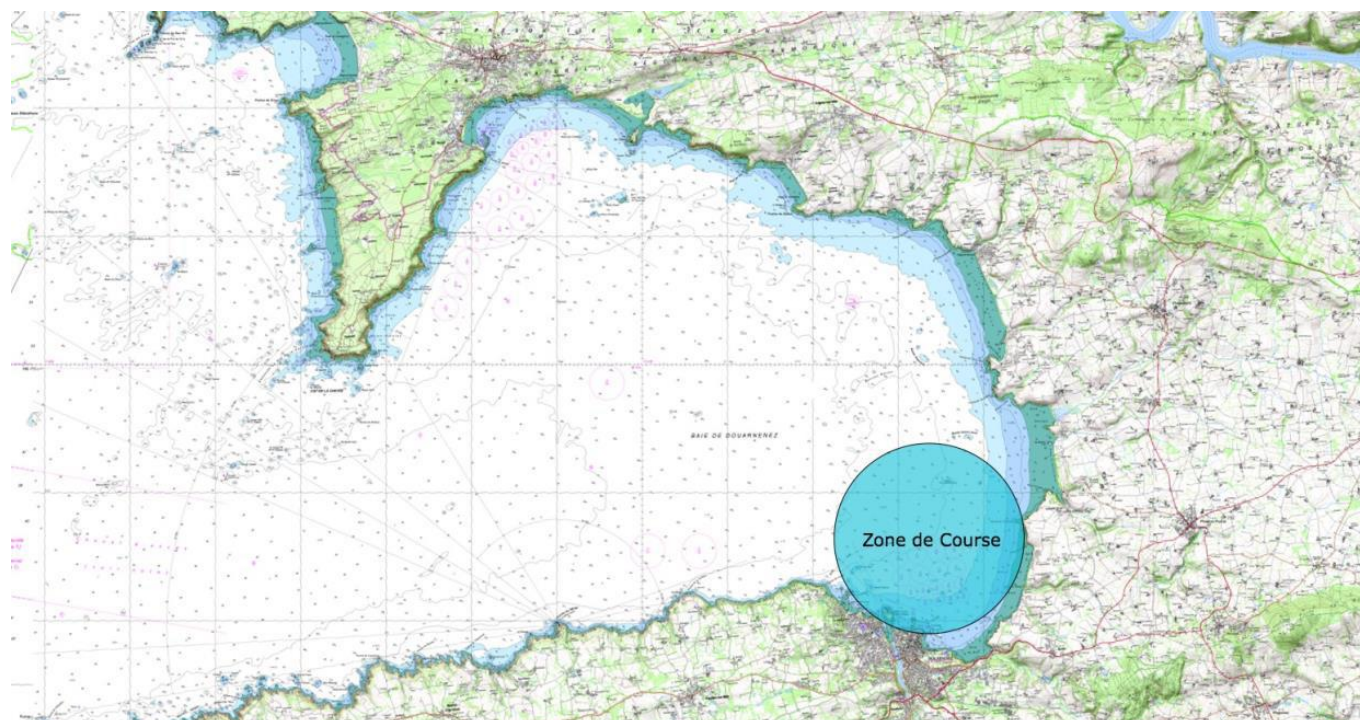
Des prix seront distribués conformément au règlement de ligue.

**Arbitres désignés :**

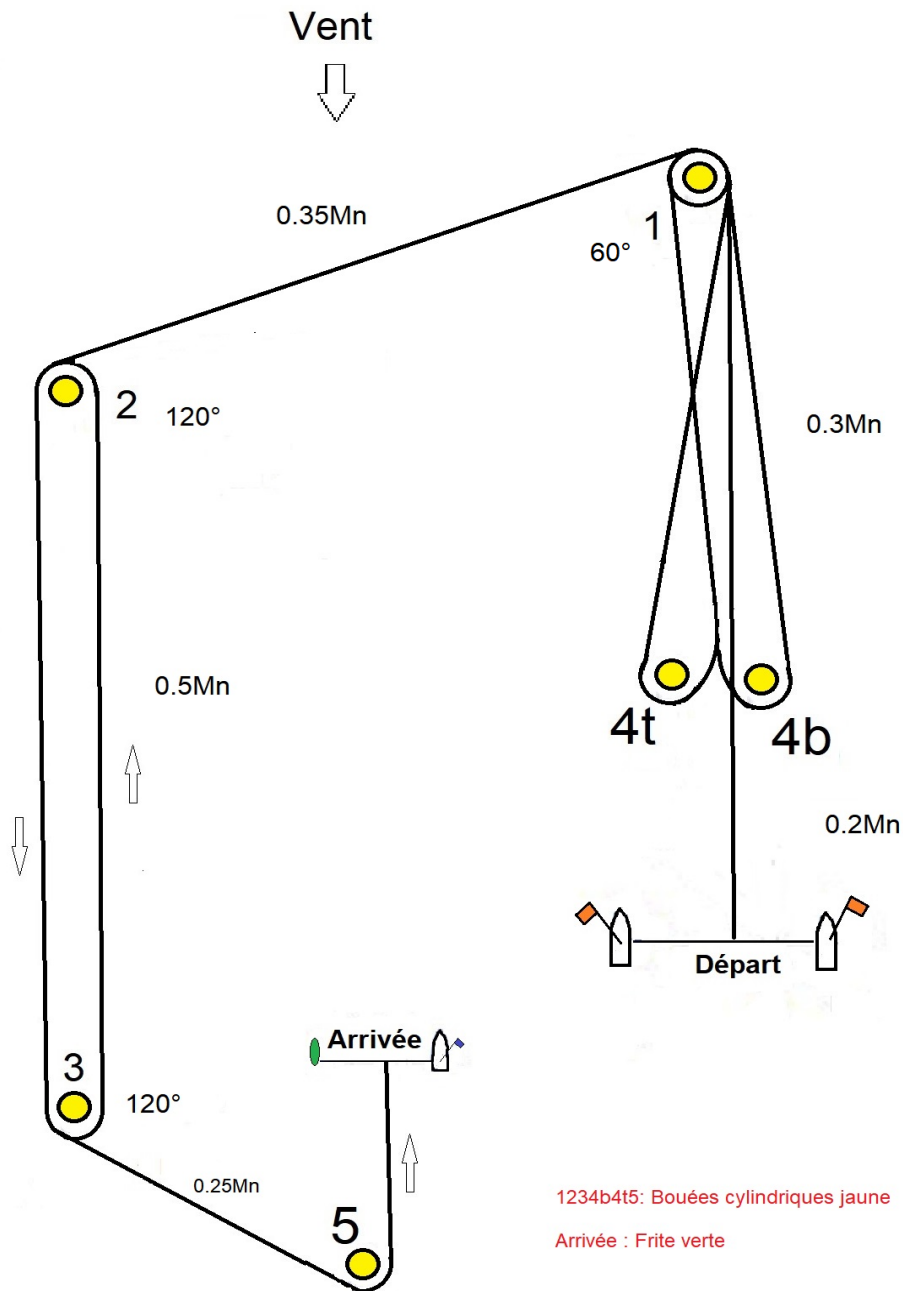
Président-e du comité de course : Michel Le Mer  
 Comité de course Adjoint : Marie Hélène Le Maître  
 Comité de course Adjoint : Manuella Malandain  
 Président-e du jury : Bruno Le Maître  
 Juge : Laurent Rémy  
 Juge stagiaire : Olivier Gaches  
 Résultats Opératrice : Maryse Hillion

**Horaire des marées :**

Douarnenez ☆			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam 05	00h52	1,33m	
	06h57	6,32m	84
	13h03	1,39m	
	18h08	6,29m	82
Dim. 06	01h20	1,48m	
	07h24	6,22m	80
	13h33	1,55m	
	19h36	6,12m	76

**ANNEXE ZONES DE COURSE**

## ANNEXE PARCOURS



- Parcours n°1** : Départ, 1, 2, 3, 2, 3, 5, Arrivée  
**Parcours n°2** : Départ, 1, 4b/4t, 1, 2, 3, 5, Arrivée  
**Parcours n°3** : Départ, 1, 2, 3, 5, Arrivée  
**Parcours n°4** : Départ, 1, 4b/4t, 1, 2, 3, 2, 3, 5, Arrivée

Les marques 1, 2, 3 et 5 sont à contourner en les laissant à bâbord  
 Les marques 4b et 4t matérialisent une porte à passer